



Isolation et étanchéité à l'air



L'isolation pour la performance des parois

Depuis les chocs pétroliers des années 70, un des maîtres mots pour les économies de chauffage dans le logement est l'isolation des parois. Les épaisseurs requises ont évolué au fur et à mesure des réglementations thermiques. Pour la construction, on est passé, pour un mur par exemple, de 4 cm d'isolant à près de 4 fois plus à présent. Ceci permet ainsi de diviser par 4 les calories perdues par les parois et donc de baisser drastiquement les besoins de chauffage des bâtiments. On parle aujourd'hui de Bâtiment Basse Consommation (BBC).

L'étanchéité à l'air pour la performance de l'isolation

Pour le neuf comme pour la rénovation, l'expérience nous montre que la pose d'un isolant seul ne fait pas tout. En effet, il apparaît que les performances « sur le papier » d'un isolant peuvent être dégradées au vu de ses conditions de mise en œuvre et aussi sur sa durée de vie. Des tests en laboratoire ont ainsi été réalisés et démontrent qu'un isolant dont l'étanchéité à l'air a été dégradée perd pour plus de 4 fois sa performance initiale. Ce qui signifierait que les efforts d'isolation supplémentaire n'ont aucun impact ! Mais comment assurer cette étanchéité ? Plusieurs méthodes sont possibles en fonction de la technique d'isolation : enduit, plaque étanche à l'air, membrane,... Chacune a ses inconvénients et ses avantages.

Gérer les transferts de vapeur d'eau

Un des avantages de l'utilisation d'une membrane pour assurer l'étanchéité à l'air, c'est qu'une membrane bien choisie va également protéger l'isolant, posé par l'intérieur, des problématiques de condensation générée par le transfert de la vapeur d'eau. En effet, ces membranes sont généralement des freins ou pare-vapeur. Pour qu'elles restent performantes, il faut toutefois veiller à ce qu'elles ne soient pas percées à un quelconque moment.

Un conseiller FAIRE proche de chez vous : L'Espace Info-Energie

Grâce au soutien financier de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, le service EIE est depuis 2015 un service de proximité. Ses bureaux sont situés à Templeuve et des permanences mensuelles ont lieu sur plusieurs communes du territoire (Cysoing, Phalempin, Pont à Marcq, Ostricourt, Gondecourt).

Un service gratuit, neutre et indépendant.

Pour contacter notre service **03.59.611.202**. Si vous souhaitez rencontrer la conseillère, il vous est demandé de prendre rendez-vous, même pour les permanences mensuelles.

Le service EIE est financé par :

